



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1045/Add.2
30 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

AMÉRIQUE CENTRALE : EFFORTS EN FAVEUR DE LA PAIX

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Suite à mon rapport du 17 décembre 1996 (S/1996/1045 et Add.1), j'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que l'Accord final sur une paix solide et durable a été signé à Guatemala le 29 décembre 1996 par des représentants du Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). Du fait de la signature de cet accord, tous les autres accords signés par les parties au cours des négociations auxquelles a présidé l'Organisation des Nations Unies entrent en vigueur, y compris l'accord sur le cessez-le-feu définitif, signé le 4 décembre 1996, et communiqué au Conseil en annexe à mon rapport du 17 décembre.

2. Comme je l'expliquais dans ledit rapport, la vérification du cessez-le-feu définitif exigera le déploiement de personnel des Nations Unies en tant que composante militaire rattachée à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris au terme de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). En conséquence, je demande maintenant au Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de cette composante, constituée de 155 observateurs militaires, pour une période de trois mois. À l'expiration de cette période, le Secrétaire général présenterait au Conseil de sécurité un rapport sur les activités de la composante militaire. On continuera aussi à distribuer comme documents du Conseil les rapports présentés à l'Assemblée générale sur les autres activités dont est chargée la MINUGUA.
